



Projet de transmission Manitoba – Minnesota

Troisième série de consultations – tracé préféré

De quoi s'agit-il?

Manitoba Hydro propose de construire une ligne de transmission à courant alternatif (c.a.) de 500 kilovolts (kV) entre le poste de Dorsey et la frontière internationale du Manitoba et du Minnesota. Cette ligne, que l'on appelle Projet de transmission Manitoba – Minnesota, est nécessaire pour permettre l'exportation du surplus d'électricité et pour augmenter la fiabilité de l'approvisionnement en électricité au Manitoba pendant les sécheresses ou en cas d'urgence.

Le projet comprend aussi des améliorations aux postes connexes de Dorsey, de Riel et de Glenboro. La mise en service du projet est prévue en 2020.

Où la ligne sera-t-elle construite?

Le Projet de transmission Manitoba – Minnesota commencera au poste de conversion de Dorsey (situé près de Rosser, au nord-ouest de Winnipeg). La ligne passera autour de Winnipeg en direction sud.

De la partie sud-est de Winnipeg, la ligne de transmission continuera en direction sud, traversant la frontière du Manitoba et du Minnesota à un point au sud de Piney, au Manitoba. Ensuite, elle se raccordera à la Great Northern Transmission Line dont la construction sera réalisée par Minnesota Power.

La Great Northern Transmission Line aboutira au poste Iron Range situé au nord-ouest de Duluth, au Minnesota.

Nouveautés

Tracé préféré

Nous avons établi un tracé préféré fondé sur la rétroaction reçue dans le cadre des processus de dialogue avec le public et d'évaluation environnementale. Le tracé préféré vise à minimiser les conséquences pour la population et l'environnement.

Manitoba Hydro présente le tracé préféré au public afin d'obtenir une rétroaction qui aidera à finaliser le tracé et à terminer une évaluation environnementale qui sera présentée aux organismes de réglementation à l'été de 2015. La rétroaction du public contribuera à ce qui suit :

- aider les spécialistes de discipline qui entreprennent des évaluations;
- établir l'emplacement final de la ligne de transmission;
- établir des mesures d'atténuation en vue de minimiser les conséquences potentielles pour la population et l'environnement.

Pour plus de renseignements sur les processus de choix de tracé ou d'évaluation environnementale, veuillez parler à un représentant de Manitoba Hydro ou visiter www.hydro.mb.ca/mntp et cliquer sur « Évaluation environnementale et choix de tracé ».

À quoi ressemblera la ligne?

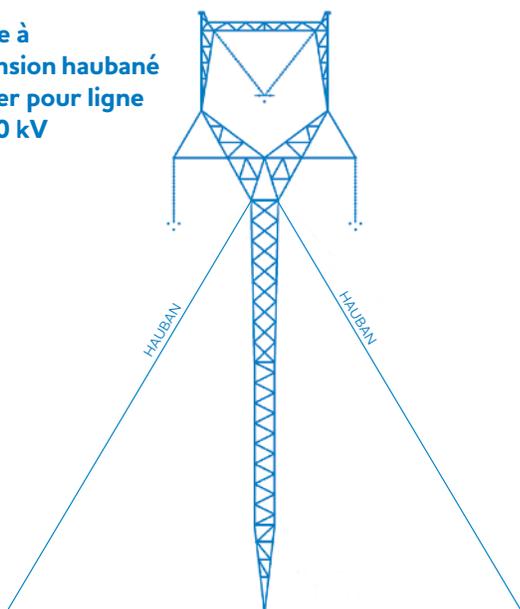
La ligne de transmission Manitoba – Minnesota utilisera des pylônes à treillis en acier. Dans les zones agricoles cultivées, on aura recours à des pylônes autoporteurs et sur la plupart des autres terrains, à des structures haubanées (voir les illustrations ci-dessous).

Le projet comprendra les éléments suivants :

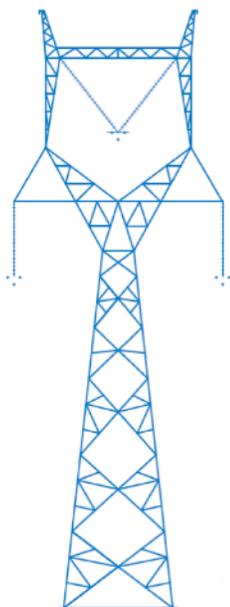
- des pylônes dont la hauteur typique variera entre 40 et 60 mètres (entre 130 et 200 pieds);
- un espacement moyen entre les pylônes qui variera entre 400 et 500 mètres (entre 1 300 et 1 650 pieds);
- une emprise d'une largeur de 80 mètres (260 pieds) pour les pylônes autoporteurs, et de 100 mètres (330 pieds) pour les structures haubanées.

Conception préliminaire des pylônes

Pylône à suspension haubané en acier pour ligne de 500 kV



Pylône autoporteur à treillis en acier pour ligne de 500 kV



(Plan conceptuel seulement – les pylônes ne sont pas dessinés à l'échelle.)

Quels sont les buts du processus de dialogue?

Au cours des processus de choix de tracé et d'évaluation environnementale, Manitoba Hydro cherche à obtenir des commentaires des propriétaires fonciers locaux, des Premières nations, des Métis, des municipalités locales, des groupes d'intéressés, des ministères et du grand public. Des journées portes ouvertes, des réunions et le site Web de Manitoba Hydro offrent des occasions de participation.

Les objectifs du processus de dialogue avec le public par rapport au Projet de transmission Manitoba – Minnesota sont les suivants :

- communication des renseignements sur le projet;
- obtention d'une rétroaction pour utilisation dans les processus de choix de tracé et d'évaluation environnementale;
- recueil et compréhension des préoccupations et des intérêts locaux;
- intégration des intérêts et des préoccupations aux processus de choix de tracé et d'évaluation;
- examen des mesures d'atténuation potentielles.

Pour atteindre ces objectifs, Manitoba Hydro adoptera les mesures suivantes :

- assurer la participation du public au cours des processus de choix de tracé et d'évaluation environnementale;
- fournir en temps opportun des réponses et des renseignements qui sont clairs et pertinents;
- réaliser un processus de dialogue avec le public qui s'adapte et qui est inclusif;
- renseigner le public sur la manière dont sa rétroaction a influé sur le projet;
- documenter la rétroaction obtenue et en présenter un compte rendu.

Processus d'évaluation environnementale

Un énoncé des incidences environnementales (EIE) sera élaboré pour le projet, et il sera soumis aux autorités réglementaires aux fins d'examen et d'approbation. Le document établira les effets potentiels du projet et fournira des mesures d'atténuation visant à minimiser les conséquences potentielles pour la population et l'environnement.

L'EIE du Projet de transmission Manitoba – Minnesota comprendra les éléments suivants :

- documents relatifs aux activités de dialogue;
- caractérisation de l'environnement;
- détermination et analyse des effets potentiels sur la population et l'environnement;
- mesures d'atténuation pour éviter ou réduire les effets négatifs potentiels.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur www.hydro.mb.ca/mntp et cliquez sur « Évaluation environnementale et choix de tracé ».

Processus d'examen réglementaire

Le Projet de transmission Manitoba – Minnesota exigera l'obtention d'une licence pour une exploitation de catégorie 3 conformément à la *Loi sur l'environnement du Manitoba*, et de l'autorisation du gouvernement fédéral par le biais de l'Office national de l'énergie (ONE). L'énoncé des incidences environnementales (EIE) sera terminé en vue de répondre aux exigences fédérales de l'ONE et en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* de 2012. L'EIE fera aussi l'objet d'un examen par diverses directions des gouvernements provincial et fédéral comme suit :

Provincial

• Conservation et Gestion des ressources hydriques

Manitoba : L'EIE sera déposé auprès de Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba aux fins d'examen à titre d'exploitation de catégorie 3 conformément à la *Loi sur l'environnement du Manitoba*. À la suite de cette soumission, une période d'examen public débutera, au cours de laquelle l'EIE fera l'objet d'examen et d'observations.

Fédéral

- **Office national de l'énergie (ONE) :** Ce projet consiste en une ligne de transmission internationale et exigera l'autorisation de l'ONE, qui inclura une période d'observations du public.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur www.hydro.mb.ca/mntp et cliquez sur « Affaires réglementaires ».

Dialogue et calendrier du projet

Première série

- Tracés possibles et points de passage frontaliers envisagés : entre octobre 2013 et mars 2014.

Deuxième série

- Tracés possibles mieux définis et point de passage frontalier préféré : entre mars et décembre 2014.

Troisième série

- Tracé préféré : entre janvier et mai 2015.

Prochaines étapes prévues

- Dépôt de l'énoncé des incidences environnementales : été 2015.
- Processus d'examen réglementaire : été 2015 à 2016.
- Décision concernant la licence : 2017.
- Construction : entre 2018 et 2020.
- Date de mise en service : 2020.

Ce que nous avons entendu lors de la deuxième série de consultations

Manitoba Hydro a recueilli une rétroaction sur le projet par le biais de journées portes ouvertes, d'ateliers et de réunions, ainsi que par téléphone, courrier et courrier électronique.

Le tableau ci-dessous présente les commentaires ou préoccupations que nous avons entendus le plus souvent au cours de la deuxième série de consultations.

Commentaire/préoccupation	Comment nous avons répondu aux commentaires ou aux préoccupations
Proximité des résidences particulières et des fermes.	La proximité entre en jeu lors de l'établissement d'un tracé pour une ligne de transmission et Manitoba Hydro évitera les résidences dans la mesure du possible.
Détérioration de l'environnement et réduction des possibilités de chasse, de piégeage, de cueillette de petits fruits et de récolte de plantes médicinales. Conséquences potentielles pour les zones d'importance culturelle.	Les processus d'évaluation environnementale et de dialogue avec le public établissent les éléments présentant des sensibilités. Manitoba Hydro déterminera les lieux vulnérables et considérera des mesures d'atténuation particulières ou un calendrier de construction particulier pour minimiser les effets potentiels.
Effets perçus des champs électriques et magnétiques (CEM) sur la santé.	Manitoba Hydro assurera la conception de lignes de transmission de façon à garder les niveaux d'exposition sous les valeurs des lignes directrices énoncés par la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants. Ces lignes directrices ont été adoptées par l'Organisation mondiale de la Santé et Santé Canada.
Accès des chasseurs et des VTT aux aires de nature sauvage et sur les terres privées.	Manitoba Hydro travaillera avec les autorités locales pour gérer l'accès à l'emprise une fois que le tracé final a été choisi et collaborera avec les propriétaires fonciers qui veulent mettre en œuvre des mesures pour limiter l'accès à l'emprise.
Risque d'une baisse de la valeur de terres privées à proximité d'une ligne électrique.	L'évaluation environnementale évaluera les effets potentiels sur la valeur des propriétés. Les recherches courantes suggèrent que la présence de la ligne de transmission n'aura pas d'effet sur la valeur des propriétés.
Plans futurs et approuvés pour la subdivision de terres privées.	Dans le cadre des processus d'établissement de tracé et de dialogue avec le public, Manitoba Hydro cherche à bien enregistrer les emplacements de ces subdivisions pour qu'on puisse en tenir compte lors de la prise de décisions. Les plus petits lots subdivisés seront évités dans la mesure du possible.
Indemnisation pour les propriétaires fonciers privés.	Manitoba Hydro offre une indemnisation ponctuelle pour les servitudes liées aux lignes de transmission, ainsi qu'un paiement ponctuel pour les pylônes, qui est lié aux pertes annuelles de production. Nous indemnisons également les propriétaires fonciers de tous dommages qui pourraient se produire en rapport avec la construction et le fonctionnement de la ligne.
Effets potentiels sur les terres qui pourraient faire l'objet de revendications futures de droits fonciers issus des traités (DFIT).	Manitoba Hydro encourage les collectivités à communiquer des renseignements au sujet des terres qui ont le potentiel de faire l'objet de revendications futures de DFIT. Ces renseignements seront examinés lors des processus de choix de tracé et d'évaluation environnementale.

Jusqu'à présent, nous avons reçu plus de 2 000 commentaires au sujet du Projet de transmission Manitoba – Minnesota par le biais de réunions, de journées portes ouvertes, de courriels et d'appels téléphoniques. Nous continuerons de recueillir une rétroaction, qui sera documentée dans l'énoncé des incidences environnementales et ensuite déposée auprès des organismes de réglementation à l'été 2015.

Établissement d'un tracé préféré

Manitoba Hydro utilise un processus fondé sur la méthodologie de l'EPRI – GTC (Electric Power Research Institute – Georgia Transmission Corporation) appelé Overhead Electric Transmission Line Siting Methodology. Ce processus a pour but de trouver un équilibre entre les différentes perspectives par rapport au paysage et d'établir un tracé préféré pour le projet.

Première série de consultations

- **Rétroaction sur les segments possibles fournie tout au long de la première série de consultations; élaboration de segments de tracés additionnels à prendre en considération;**
- Plus de 700 000 options de tracés;
- Évaluation des tracés possibles;
- Comparaison des meilleurs choix de points de passage frontaliers;
- Comparaison finale des tracés afin d'établir les forces et les faiblesses de chacun;
- Négociations par rapport aux points de passage frontaliers fondées sur la rétroaction reçue lors de la comparaison des tracés.

Deuxième série de consultations

- Établissement de points de passage frontaliers et de tracés possibles mieux définis;
- Recueil de la rétroaction issue des processus de dialogue et d'évaluation environnementale;
- Élaboration de segments de tracé additionnels à prendre en considération;
- Plus de 500 000 options de tracés;
- Évaluation de tracés possibles;
- Comparaison finale des cinq meilleurs tracés;
- Modifications en vue d'atténuer les préoccupations non réglées.

Troisième série de consultations

- Élaboration du tracé final.

Processus de dialogue avec le public

Le processus de dialogue avec le public a pour but de recueillir une rétroaction tout au long des processus d'établissement de tracé et d'évaluation environnementale. La rétroaction est importante pour le travail d'évaluation en cours et l'établissement du tracé final de la ligne de transmission.

Les première et deuxième séries de consultations ont fourni au public, aux Premières nations, aux Métis et aux groupes d'intéressés diverses façons de participer et de donner une rétroaction. Des journées portes ouvertes, des réunions, des ateliers, une adresse de courriel pour le projet et une ligne d'information sans frais ont permis de recueillir diverses perspectives et commentaires au sujet du projet.

La troisième série de consultations mettra l'accent sur ce qui suit :

- aider à finaliser le tracé préféré;
- présenter le contenu de l'EIE, y compris ce qui est évalué;
- discuter des mesures d'atténuation pour minimiser les conséquences potentielles;
- renseigner le public sur le processus d'examen réglementaire;
- répondre aux questions et aux préoccupations.

Dialogue avec les Premières nations et les Métis

Manitoba Hydro collabore avec les Premières nations et les Métis pour fournir des renseignements sur le projet et communiquer des idées sur comment atténuer les préoccupations présentées. Notre processus de dialogue avec le public s'adapte et utilise diverses méthodes pour répondre aux besoins des participants en ce qui concerne des renseignements, y compris des journées portes ouvertes et des sessions d'information communautaires, des rencontres d'anciens, des réunions de chefs de file et des ateliers sur l'établissement de tracés.

Nous avons invité les Premières nations et les Métis qui ont manifesté un intérêt au projet à soumettre des propositions pour entreprendre des études autodirigées sur le savoir traditionnel. Manitoba Hydro cherche à aider les collectivités à mieux comprendre l'utilisation courante et historique de la zone et à déterminer les sites vulnérables qui peuvent avoir une valeur historique, culturelle ou sacrée.

Prochaines étapes

Les renseignements et la rétroaction recueillis pendant la série de consultations actuelle seront rassemblés et examinés lors de l'élaboration d'un tracé préféré final et ils appuieront les activités d'évaluation environnementale qui se déroulent.

Après l'établissement du tracé préféré final et l'élaboration de l'énoncé des incidences environnementales (EIE), Manitoba Hydro soumettra l'EIE aux organismes de réglementation fédéral et provincial pour leur approbation. Le processus d'examen réglementaire comprend aussi des périodes de recueil de commentaires du public où les membres du public peuvent participer à l'examen de l'EIE.

Nous continuerons de faire ce qui suit :

- renseigner le public sur le projet, le calendrier et le processus d'examen réglementaire;
- utiliser divers processus pour recevoir de l'information et la communiquer aux personnes intéressées;
- mener des enquêtes sur le terrain et compléter une évaluation de l'environnement local pour aider à établir l'emplacement final de la ligne de transmission;
- discuter de mesures d'atténuation pour minimiser les effets potentiels sur la population et l'environnement.



Nous aimerions vous entendre.

Veillez communiquer avec nous : Service de licences et d'évaluations environnementales

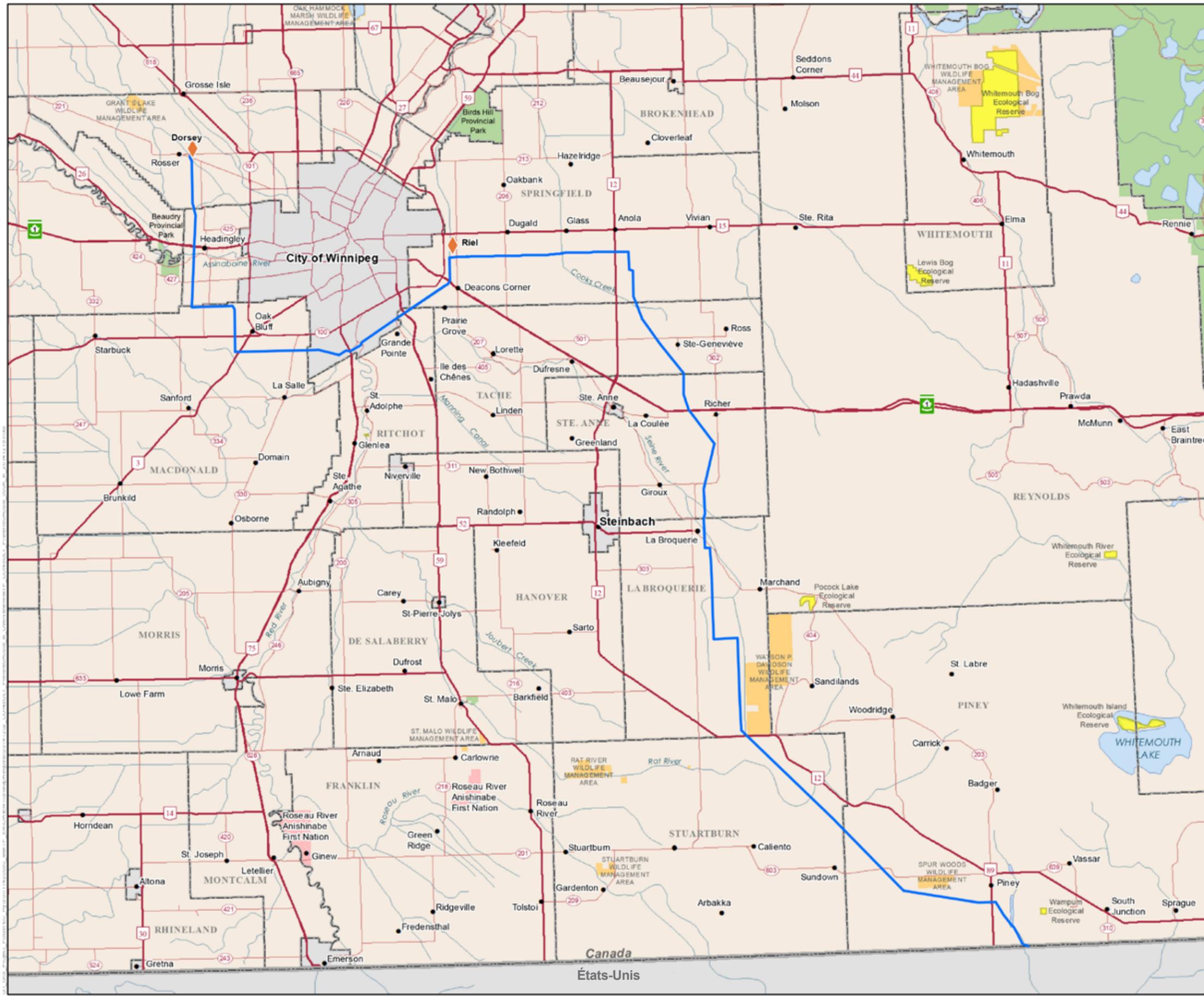
- Téléphone sans frais : 1 877 343-1631;
À Winnipeg : 204 360-7888;
- Courriel : mmtp@hydro.mb.ca;
- Rendez-vous sur www.hydro.mb.ca/mmtp pour obtenir des renseignements mis à jour sur le Projet de transmission Manitoba – Minnesota ou pour vous inscrire en vue de recevoir des mises à jour



Projet de transmission Manitoba – Minnesota

- Infrastructure du projet**
- ◆ Poste de conversion (existant)
 - Tracé préféré

- Territoire**
- Collectivité
 - Transcanadienne
 - Route provinciale
 - Route provinciale secondaire
 - Ville/localité
 - Première nation
 - Municipalité rurale
 - Réserve écologique
 - Terres publiques
 - Zone de gestion de la faune
 - Parc provincial
 - Cours d'eau
 - Plan d'eau



Système de coordonnées : UTM Zone 14N NAD83
 Source de données : MBHydro, ProvMB, NRCAN
 Créé : 19 décembre 2014

0 5 10 kilomètres
 0 4.75 9.5 miles

1:500,000

Tracé préféré

Ébauche – aux fins de discussion seulement